



Numéro de l'acte	2015-81-DGSMW
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2015

QUESTION N°2015-81

JEUNESSE : Lieu d'Accueil Enfants-Parents - Convention d'occupation

RAPPORTEUR : Madame Laurence LOTTERIE

Le Centre Social Jean Ferrat envisage l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents avec le soutien de la Ville d'Arques et du Groupe Scolaire Albert Camus.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents se veut être un lieu d'échanges et d'activités parents/enfants, dont les animations seront assurées par des professionnels du Centre Social et de l'UTPAS, (Conseil Général du Pas de Calais) et de la Médiathèque d'Arques. L'accueil est gratuit et confidentiel.

La CAF soutient cette action.

Considérant que le Groupe Scolaire Albert Camus se situe dans le périmètre retenu en tant que quartier prioritaire de la politique de la Ville,

Considérant l'avis favorable du Directeur du Groupe Scolaire Albert Camus,

Considérant que le contexte se prête à l'utilisation des locaux du Groupe Scolaire Albert Camus favorisant le lien social, dans une salle située à l'entrée de l'école et ne compromettant en rien l'activité traditionnelle de la dite école,

Considérant que l'action se déroulerait le vendredi matin de 8 h 20 à 12 h 00

Compte tenu de ce qui précède,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide de :

- Soutenir l'action du Centre Social Jean Ferrat,
- Solliciter l'avis du Directeur Académique quant à l'utilisation des locaux scolaires pendant le temps scolaire,
- Informer le conseil d'école,
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation permettant au Centre Social Jean Ferrat d'assurer l'action lieu d'accueil enfants/parents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,



Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 06 Mai 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT